



Communiqué de presse



Kehl, le 20 janvier 2020

Consommation : ce qui change en 2020 en Allemagne

Nutri-Score, voyager en train ou en avion, code de la route, tarifs de la poste... L'année 2020 apporte son lot de nouveautés aussi chez nos voisins. Pour ceux qui se rendent régulièrement en Allemagne, voici ce qui peut impacter votre quotidien.

Le Nutri-Score arrive bientôt en Allemagne

Après la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et la Suisse, l'Allemagne veut à son tour adopter le Nutri-Score. [Ce système d'étiquetage](#) a pour objectif d'éclairer le choix du consommateur. En fonction de **la qualité nutritionnelle**, un score est attribué avec une lettre et une couleur (A vert pour la meilleure note au E rouge). En place depuis 2017 en France et laissé à la libre initiative de l'entreprise agroalimentaire, **il devrait apparaître sur les produits alimentaires allemands dans les prochains mois. Une pétition citoyenne européenne ["Pronutriscore" est en cours sur internet](#)** pour demander aux instances européennes d'étendre cet étiquetage à toute l'Europe.

Des sanctions plus sévères pour certaines infractions routières

Certaines dispositions du code de la route devraient être **renforcées début 2020**. Par exemple en cas d'arrêt sur une piste cyclable ou le trottoir, vous pourrez être **verbalisés d'une amende jusqu'à 100 euros**, contre 35 euros aujourd'hui. Tout conducteur devra respecter **une distance de 1,5 mètres (2 mètres hors agglomération) des vélos, scooters et piétons**. Il existe aussi une obligation particulière outre-Rhin consistant à [dégager systématiquement un couloir de secours](#), « Rettungsgasse » en allemand, en cas de trafic dense sur les routes hors agglomération même si vous n'avez pas entendu de sirènes ni vu d'accident. Si vous ne vous rangez pas ou pire si vous circulez sur la voie de secours, vous pourrez être désormais passible d'une amende jusqu'à 320 euros, avec une interdiction de circulation en Allemagne pendant 1 mois et un retrait de points.

Favoriser le train plutôt que l'avion

Dans l'objectif d'**inciter les voyageurs à prendre le train**, le gouvernement fédéral a réduit

depuis le 1er janvier la TVA sur **les billets de train longue distance** à 7% au lieu de 19%. La compagnie ferroviaire allemande **Deutsche Bahn a répercuté cette baisse sur les prix** de nombreux billets et abonnements parfois jusqu'à 10%. En outre **la taxe sur les billets d'avion devrait augmenter d'ici le 1er avril 2020**. Selon la distance du vol, le billet pourrait coûter environ 6 à 18 euros plus cher.

Le ticket de caisse devient obligatoire

Contrairement à la France où le ticket de caisse devrait **progressivement disparaître** pour les petits achats (moins de 10 € à partir de septembre prochain), **le reçu est obligatoire en Allemagne depuis le 1er janvier** pour chaque achat.

Tarifs postaux internationaux plus chers

Contrairement aux tarifs des envois nationaux (80 centimes pour un courrier standard, 60 centimes pour une carte postale), **les envois internationaux augmentent légèrement : 95 centimes** au lieu de 90 pour une carte postale et **1,10 euros** au lieu de 90 centimes pour une lettre standard.

Interdictions des véhicules diesel

En raison d'une pollution de l'air trop importante dans certaines villes allemandes, **les interdictions de circulation des vieux véhicules diesel se multiplient** en Allemagne. **Stuttgart, Berlin, Hambourg et Darmstadt** ont déjà mis en place des mesures de restriction et d'autres villes pourraient prendre le pas en 2020. Avant de franchir la frontière avec votre véhicule, informez-vous aussi sur **l'obligation d'apposer une vignette écologique** sur votre pare-brise, imposée **dans les 58 zones environnementales allemandes de manière permanente**.

Retrouvez sur le site du **Centre Européen de la Consommation** www.cec-zev.eu plus d'informations sur les thèmes de consommation transfrontalière en Allemagne.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'**interview** ou d'informations complémentaires.

Contact presse :

Marie-Alix Dadillon

dadillon@cec-zev.eu

0049 7851 991 48 31



Crédits : CEC